



MAIRIE DE SOSPEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOSPEL

SEANCE DU 18/11/2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN LE DIX HUIT NOVEMBRE A 20H30

Délibération 2021-18-11-13

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Jean-Mario LORENZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Eliane ALBIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Christophe BRUNENGO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Marianne GERMANO-ORFAO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Michel POGGI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Martine FERRERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Renaud DETOEUF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Christine COSENTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Richard COLSON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Livia VERET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nicolas CROO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Laurence GIRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
David BOUSSEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Khédiya VANPOUCHE-OUNIS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cyril BLANSCHÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Véronique TROCH	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	E. ALBIN	
Lucas CHAREF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Martine CHAVONET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nicolas REY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nicole RAYBAUT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. CHAVONET	
Michel CHAMPOUSSIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	R. DETOEUF	
Jean-Pierre PEGLION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Dominique CESARINI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	C. DUBOST	
Florence ARNOLD-RICCI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Thierry GRIMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Brigitte SCOTTO-LOMASSESE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Christian DUBOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF

Objet : Délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et incomplet et des emplois non permanents.

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi permanent, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

1. **A) Vu** la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanent de titulaires et de supprimer ceux non pourvus en fonction des grades suivant l'avis favorable rendu par le Comité Technique en date du 05/07/2021,

Il est proposé au Conseil Municipal la suppression des emplois ci-dessous :

Service Eau Assainissement

1	a) Nature et nombre d'emploi à supprimer	Nombre :	1
	Description de l'emploi occupé :	Directeur service de l'eau et assainissement	
	Grade :	Attaché	
	Durée hebdomadaire de l'emploi :	35 h	
	Motif de la suppression :	Compétence eau assainissement transférée	
2	a) Nature et nombre d'emploi à supprimer	Nombre :	1
	Description de l'emploi occupé :	Secrétaire service de l'eau et assainissement	
	Grade :	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	
	Durée hebdomadaire de l'emploi :	35 h	
	Motif de la suppression :	Compétence eau assainissement transférée	
3	a) Nature et nombre d'emploi à supprimer	Nombre :	1
	Description de l'emploi occupé :	Régisseur service de l'eau et assainissement	
	Grade :	Agent de maîtrise	
	Durée hebdomadaire de l'emploi :	35 h	
	Motif de la suppression :	Compétence eau assainissement transférée	
4	a) Nature et nombre d'emploi à supprimer	Nombre :	3
	Description de l'emploi occupé :	Agent technique service de l'eau et assainissement	
	Grade :	Adjoint technique	
	Durée hebdomadaire de l'emploi :	35 h	
	Motif de la suppression :	Compétence eau assainissement transférée	

Service Animation

1	a) Nature et nombre d'emploi à supprimer	Nombre :	4
	Description de l'emploi occupé :	Agent d'animation scolaire et périscolaire	
	Grade :	Adjoint d'animation	
	Durée hebdomadaire de l'emploi :	35 h	
	Motif de la suppression :	Avancement de grade	
2	a) Nature et nombre d'emploi à supprimer	Nombre :	1
	Description de l'emploi occupé :	Agent d'animation scolaire et périscolaire	
	Grade :	Adjoint d'animation	
	Durée hebdomadaire de l'emploi :	8 h	
	Motif de la suppression :	Augmentation temps de travail	

Service police municipale

1	a) Nature et nombre d'emploi à supprimer	Nombre :	1
	Description de l'emploi occupé :	Police municipale	
	Grade :	Brigadier	
	Durée hebdomadaire de l'emploi :	35 h	
	Motif de la suppression :	Mutation	

Service médiathèque

1	a) Nature et nombre d'emploi à supprimer	Nombre :	1
	Description de l'emploi occupé :	Agent de bibliothèque	
	Grade :	Agent du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	
	Durée hebdomadaire de l'emploi :	35 h	
	Motif de la suppression :	Détachement autre cadre emploi	

Services techniques

1	a) Nature et nombre d'emploi à supprimer	Nombre :	1
	Description de l'emploi occupé :	Jamais occupé	
	Grade :	Technicien principal 2 ^{ème} classe	

Durée hebdomadaire de l'emploi : 35 h
Motif de la suppression : Jamais pourvu

2 a) Nature et nombre d'emploi à supprimer Nombre : 1
Description de l'emploi occupé : Responsable services techniques
Grade : Agent de maîtrise principal
Durée hebdomadaire de l'emploi : 35 h
Motif de la suppression : Mutation

3 a) Nature et nombre d'emploi à supprimer Nombre : 3
Description de l'emploi occupé : Agent des écoles
Grade : Adjoint technique
Durée hebdomadaire de l'emploi : 35 h
Motif de la suppression : Détachement et intégration sur autre cadre d'emploi

4 a) Nature et nombre d'emploi à supprimer Nombre : 2
Description de l'emploi occupé : Agent des écoles
Grade : Adjoint technique
Durée hebdomadaire de l'emploi : 35 h
Motif de la suppression : 1 Retraite 1 DC

5 a) Nature et nombre d'emploi à supprimer Nombre : 3
Description de l'emploi occupé : Agent des services techniques
Grade : Adjoint technique
Durée hebdomadaire de l'emploi : 35 h
Motif de la suppression : 2 Mutations 1 DC

Services administratifs

1 a) Nature et nombre d'emploi à supprimer Nombre : 1
Description de l'emploi occupé : Agent comptable
Grade : Adjoint principal 1^{ère} classe
Durée hebdomadaire de l'emploi : 35 h
Motif de la suppression : Retraite

2 a) Nature et nombre d'emploi à supprimer Nombre : 1
Description de l'emploi occupé : Agent comptable
Grade : Adjoint principal 2^{ème} classe
Durée hebdomadaire de l'emploi : 35 h
Motif de la suppression : Avancement de grade

1. B) Considérant la procédure de recrutement lancer pour le recrutement d'un gestionnaire du pole finances et achats vu la candidature retenue il est indispensable de créer un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe

2. Vu la possibilité d'autoriser le recrutement d'agents contractuels de remplacement sur des emploi permanent en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984

❖ Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

3. Vu la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois non permanent,

❖ Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité (maitre-nageur pour la piscine municipal...) en application de l'article 3 - I - 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

❖ Considérant que les nécessités de service peuvent justifier de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité en application de l'article 3 - I° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

- ❖ Considérant que la commune peut décider de recourir à ces contrats de droit privé en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail et que les contrats C.A.E. sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi ;
- ❖ Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité de vacataires pour faire face à un besoin ponctuel pour exécuter un acte déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Considérant la nécessité de pouvoir recruter des vacataires ponctuellement afin d'effectuer au service des écoles les missions suivantes : surveillance et service à la cantine scolaire, animations pendant les périodes garderies, mercredis ou centres de loisirs de la commune, selon des horaires et des périodes d'emploi variables.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

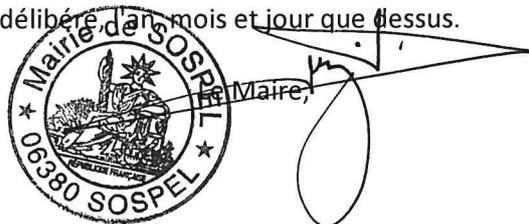
DÉCIDE :

- ☞ D'APPROUVER le tableau des emplois permanents à temps complet et incomplet et des emplois non permanents présenté ci-dessous ;
- ☞ De fixer la rémunération des emplois
- ☞ DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le ou les recrutements.

EMPLOIS PERMANENTS				
Cadres d'emplois	Catégorie	Grades Affectés aux Services de la Commune	Nombre d'emploi	
			Créés	Pourvus
Filière administrative	A	Directeur Général des Services sur emploi fonctionnel	1	1
	A	Attaché	1	0
	B	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	0
	B	Rédacteur	1	1
	C	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{er} Classe	1	1
	C	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	4	3
	C	Adjoint administratif	4	2
	C	Adjoint administratif TNC 26 heures hebdomadaires	1	0
Filière technique	B	Technicien	1	1
	C	Agent de Maîtrise	1	1
	C	Adjoint Technique principal de 1 ^{er} Classe	1	1
	C	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} Classe	4	4
	C	Adjoint technique	9	8
	C	Adjoint technique TNC 30h hebdomadaire	2	1
	C	Adjoint technique TNC 15h hebdomadaires	1	1
Filière patrimoine	C	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} Classe	1	1
Filière Sécurité	C	Brigadier-Chef-principal	1	1
Filière Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	6	6
	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 17h50 hebdomadaires	1	0
	C	Adjoint d'animation	2	2
	C	Adjoint d'animation TNC 30 heures hebdomadaires	3	2
	C	Adjoint d'animation TNC 17h30 hebdomadaires	1	1
	C	Adjoint d'animation TNC 8 heures hebdomadaires	1	1
	C	Adjoint d'animation TNC 6 heures hebdomadaires	1	1
Filière Sanitaire sociale	C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	1
REPLACEMENTS SUR EMPLOI PERMANENT PAR DES CONTRACTUELS				
Toutes filières	A B C	Contrat durée déterminée pour remplacement d'agent sur emploi permanent (temps partiel, congé annuel, maladie,	En fonction	

		maternité, adoption, etc.) rémunération selon la nature des fonctions concernées, l'expérience et le profil du candidat dans la limite du grade de l'agent indisponible à remplacer.	des absences
EMPLOIS NON PERMANENT			
Contrat de droit public			Nombre d'emploi Créés
Maître-nageur sauveteur piscine municipale accroissement saisonnier d'activité CDD rémunéré sur la base d'une indemnité forfaitaire IB 565			1
			Nombre d'emploi Créés Pourvus
Agent administratif TC pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1			1 0
Agent d'animation TNC 6 H hebdomadaires pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1			2 2
Agent d'animation TNC 17h30 hebdomadaires pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1			1 0
Agent d'animation TNC 30 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1			2 0
Agent d'animation TC pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1			2 0
Agent technique TNC 20 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1			1 0
Agent technique TNC 30 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1			1 0
Agent technique TC pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1			5 0
Contrat de droit privé			Nombre d'emploi Créés Pourvus
Agent affecté au services administratifs à TC CAE rémunéré sur la base de 35/35 du smic			2 1
Agent affecté au services administratifs à TNC CAE rémunéré sur la base de 28/35 du smic			1 0
Agent affecté aux écoles et à l'entretien des bâtiments communaux à TNC 20H hebdomadaires CAE rémunéré sur la base de 20/35 du smic			2 1
Agent affecté à la surveillance écoles et voirie à TNC 30H hebdomadaires CAE rémunéré sur la base de 30/35 du smic			1 0
Agent affecté aux écoles et à l'entretien des bâtiments communaux à TNC 30H hebdomadaires CAE rémunéré sur la base de 30/35 du smic			2 1
Agent affecté au services techniques à TNC 20H hebdomadaires CAE rémunéré sur la base de 20/35 du smic			4 2
Agent affecté à l'entretien des bâtiments et espaces publics à TC CAE rémunéré sur la base de 35/35 du smic			2 1
Vacataires			Nombre d'emploi Créés
Agent d'animation Vacations effectuées à la cantine scolaire ou à la garderie garderies, rémunérées à l'heure sur la base brute du taux horaire du smic Vacations effectuées le mercredi ou centres de loisirs rémunérés à la journée sur une base forfaitaire brute correspondant à 7 fois le taux horaire du smic			2

Ainsi fait et délibéré le ... mois et jour que dessus.



Votes		Commentaires
Pour	23	
Contre	0	
Abstention	3	

